

**Réponse à la Question orale de Madame le Sénateur Dominique Tilmans à la
Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique et au ministre de
l'Intérieur sur la régulation des appels dans le cadre de l'amélioration de l'aide
médicale urgente**

Madame le Sénateur,

Je tiens à vous remercier encore une fois, pour l'intérêt, que vous portez à la médecine et à l'aide médicale urgente en particulier.

Comme vous l'avez lu, l'amélioration de l'AMU est une des priorités du gouvernement actuel. Plusieurs initiatives ont été prises ou vont être prises dans ce sens, notamment dans la Province du Luxembourg.

1. En ce qui concerne votre première question, le Ministre de l'Intérieur me charge de vous signaler que le 112 est déjà en service depuis 1992. Depuis ce moment, tout appel 112 aboutit automatiquement à la centrale 100 et bénéficie absolument du même traitement. Il ajoute qu'il ne peut vous donner avec certitude la date à laquelle le 112 deviendra le numéro unique pour tous les appels de secours. Des facteurs externes tels que les fournisseurs, l'adaptation et la construction de bâtiments en sont les raisons. En conséquence, il est manifeste que l'échéance de 2010 soit peu probable.
2. La régulation des appels aux centres 100 a été étudiée par mon prédécesseur qui a fait le choix d'une régulation par des préposés non médecins, spécialisés dans la régulation des appels au 100 et formés par des infirmiers urgentistes détachés dans les centrales 100.

J'ai fait publier, au printemps 2008, le Manuel Belge de la Régulation Médicale.

Les préposés 100 ont été formés à l'utilisation de ce manuel et peuvent, en quelques questions assez simples, cerner le degré d'urgence et de sévérité de la pathologie du patient et, dès lors, envoyer le moyen de l'AMU adéquat. L'informatisation de ce manuel de la régulation, qui est en cours, permettra de faciliter le travail des préposés-régulateurs et donc d'améliorer leurs performances.

3. L'expérience pilote « 1733 » sera lancée initialement dans les communes couvertes par les cercles de MG de Mons-La Louvière-Charleroi et de Bruges. Son extension à d'autres zones n'est pas d'actualité. Il n'est cependant pas exclu que cette extension puisse être étudiée prochainement, sur bases des besoins du terrain et des premières conclusions, en termes de faisabilité, de l'expérience pilote « 1733 »

**Laurette Onkelinx
(en concertation avec le Ministre de l'intérieur)**